

PRINCIPE D'UN JEU INSTANTANÉ

Chaque jeu instantané (billet ou jeu virtuel) porte un numéro unique de transaction, qui est mentionné dans l'historique de jeu du compte joueur et qui identifie le jeu instantané joué dès que le joueur en a confirmé l'achat. Ce numéro de transaction est enregistré dans le système informatique géré par la Loterie Nationale. Un jeu instantané peut contenir plusieurs sous-billets/sous-jeux, mais n'a qu'un numéro de transaction. Le fait qu'un certain lot du plan des lots est ou n'est pas attribué à un certain sous-billet/sous-jeu est déterminé par un générateur de hasard au moment où le joueur confirme l'achat des sous-billets/sous-jeux et donc au moment où est créé le numéro de transaction pour le jeu instantané. Un certain lot peut être attribué à un sous-billet/sous-jeu seulement si le sous-billet/sous-jeu de ce jeu instantané est enregistré comme tel. Après clôture du jeu instantané, le joueur peut vérifier dans l'historique de jeu de son compte joueur comment est enregistré le résultat global d'un numéro de transaction (contenant tous les sous-billets/sous-jeux) d'un jeu instantané dans le système informatique susmentionné (perdant ou gagnant et attribuant un certain montant de lot du plan des lots ou non).

La mécanique ludique (scénario) d'un jeu instantané n'est qu'une reproduction virtuelle qui correspond à l'attribution ou non d'un certain lot à un sous-billet/sous-jeu, tel qu'enregistré dans le système informatique. La Loterie Nationale prend toutes les mesures nécessaires pour assurer la correspondance de cette reproduction virtuelle avec les données du système informatique. Ce sont toutefois les données de jeu liées à un numéro de transaction tel qu'enregistrées dans le système informatique géré par la Loterie Nationale qui font foi pour l'attribution ou non d'un lot.

RÈGLES DU JEU

MEDIEVAL FORTUNES – 0,25 € - 0,50 € - 0,75 € - 1 € - 1,5 € - 2 € - 2,5 € - 3 € - 5 € - 7,5 €

Base légale

- Loi du 19.04.2002 relative à la rationalisation du fonctionnement et de la gestion de la Loterie Nationale (art. 3, §1, alinéa 1^{er}, art. 6, §1, 1^o et art. 11, §1, alinéa 1^{er}) ;
- Arrêté royal du 24.11.2009 fixant les modalités générales de la participation aux loteries publiques et concours organisés par la Loterie Nationale au moyen des outils de la société de l'information ;
- Arrêté royal du 10.07.2012 fixant les modalités générales de la participation aux loteries publiques instantanées organisées par la Loterie Nationale au moyen des outils de la société de l'information ;
- Décisions du comité de direction de la Loterie Nationale du 14.03.2012 et du 13.01.2021.

Prix par sous-billet (symbole gagnant)

0,05 – 0,10 – 0,20 – 0,50 €

Plan des lots par bloc édité de 2.000.000 de sous-billets virtuels (symboles gagnants) à 0,05 €

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS (en euros)	MONTANT TOTAL DES LOTS (en euros)	1 CHANCE DE GAIN SUR
1	1.000,00	1.000,00	2.000.000,00
2	50,00	100,00	1.000.000,00
18	25,00	450,00	111.111,11
4	20,50	82,00	500.000,00
8	18,50	148,00	250.000,00
4	17,50	70,00	500.000,00
8	16,75	134,00	250.000,00
8	15,80	126,40	250.000,00
4	15,75	63,00	500.000,00
4	15,05	60,20	500.000,00
33	15,00	495,00	60.606,06
20	13,30	266,00	100.000,00
40	13,00	520,00	50.000,00
60	12,75	765,00	33.333,33
20	12,55	251,00	100.000,00
30	12,50	375,00	66.666,67
20	12,25	245,00	100.000,00
60	11,75	705,00	33.333,33
40	11,00	440,00	50.000,00
20	10,80	216,00	100.000,00
40	10,75	430,00	50.000,00
20	10,65	213,00	100.000,00
40	10,50	420,00	50.000,00
60	10,00	600,00	33.333,33
200	9,50	1.900,00	10.000,00

300	9,25	2.775,00	6.666,67
200	8,55	1.710,00	10.000,00
200	8,30	1.660,00	10.000,00
600	8,25	4.950,00	3.333,33
200	8,15	1.630,00	10.000,00
300	8,00	2.400,00	6.666,67
880	7,50	6.600,00	2.272,73
600	6,65	3.990,00	3.333,33
400	6,50	2.600,00	5.000,00
600	6,25	3.750,00	3.333,33
400	5,75	2.300,00	5.000,00
600	5,60	3.360,00	3.333,33
600	5,30	3.180,00	3.333,33
400	5,00	2.000,00	5.000,00
420	3,75	1.575,00	4.761,90
782	2,50	1.955,00	2.557,54
1600	1,50	2.400,00	1.250,00
2400	1,00	2.400,00	833,33
3000	0,75	2.250,00	666,67
4000	0,50	2.000,00	500,00
6000	0,25	1.500,00	333,33
6000	0,15	900,00	333,33
8000	0,10	800,00	250,00
24808	0,05	1.240,40	80,62
TOTAL 64.054		TOTAL 70.000	TOTAL 31,22

Plan des lots par bloc édité de 2.000.000 de sous-billets virtuels (symboles gagnants) à 0,10€

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS (en euros)	MONTANT TOTAL DES LOTS (en euros)	1 CHANCE DE GAIN SUR
1	2.000,00	2.000,00	2.000.000,00
2	100,00	200,00	1.000.000,00
18	50,00	900,00	111.111,11
4	41,00	164,00	500.000,00
8	37,00	296,00	250.000,00
4	35,00	140,00	500.000,00
8	33,50	268,00	250.000,00
8	31,60	252,80	250.000,00
4	31,50	126,00	500.000,00
4	30,10	120,40	500.000,00
33	30,00	990,00	60.606,06
20	26,60	532,00	100.000,00
40	26,00	1.040,00	50.000,00
60	25,50	1.530,00	33.333,33
20	25,10	502,00	100.000,00
30	25,00	750,00	66.666,67
20	24,50	490,00	100.000,00
60	23,50	1.410,00	33.333,33
40	22,00	880,00	50.000,00
20	21,60	432,00	100.000,00
40	21,50	860,00	50.000,00
20	21,30	426,00	100.000,00
40	21,00	840,00	50.000,00
60	20,00	1.200,00	33.333,33
200	19,00	3.800,00	10.000,00
300	18,50	5.550,00	6.666,67
200	17,10	3.420,00	10.000,00
200	16,60	3.320,00	10.000,00
600	16,50	9.900,00	3.333,33
200	16,30	3.260,00	10.000,00
300	16,00	4.800,00	6.666,67
880	15,00	13.200,00	2.272,73
600	13,30	7.980,00	3.333,33
400	13,00	5.200,00	5.000,00
600	12,50	7.500,00	3.333,33

400	11,50	4.600,00	5.000,00
600	11,20	6.720,00	3.333,33
600	10,60	6.360,00	3.333,33
400	10,00	4.000,00	5.000,00
420	7,50	3.150,00	4.761,90
782	5,00	3.910,00	2.557,54
1600	3,00	4.800,00	1.250,00
2400	2,00	4.800,00	833,33
3000	1,50	4.500,00	666,67
4000	1,00	4.000,00	500,00
6000	0,50	3.000,00	333,33
6000	0,30	1.800,00	333,33
8000	0,20	1.600,00	250,00
24808	0,10	2.480,80	80,62
TOTAL 64.054		TOTAL 140.000	TOTAL 31,22

Plan des lots par bloc édité de 2.000.000 de sous-billets virtuels (symboles gagnants) à 0,20€

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS (en euros)	MONTANT TOTAL DES LOTS (en euros)	1 CHANCE DE GAIN SUR
1	4.000,00	4.000,00	2.000.000,00
2	200,00	400,00	1.000.000,00
18	100,00	1.800,00	111.111,11
4	82,00	328,00	500.000,00
8	74,00	592,00	250.000,00
4	70,00	280,00	500.000,00
8	67,00	536,00	250.000,00
8	63,20	505,60	250.000,00
4	63,00	252,00	500.000,00
4	60,20	240,80	500.000,00
33	60,00	1.980,00	60.606,06
20	53,20	1.064,00	100.000,00
40	52,00	2.080,00	50.000,00
60	51,00	3.060,00	33.333,33
20	50,20	1.004,00	100.000,00
30	50,00	1.500,00	66.666,67
20	49,00	980,00	100.000,00
60	47,00	2.820,00	33.333,33
40	44,00	1.760,00	50.000,00
20	43,20	864,00	100.000,00
40	43,00	1.720,00	50.000,00
20	42,60	852,00	100.000,00
40	42,00	1.680,00	50.000,00
60	40,00	2.400,00	33.333,33
200	38,00	7.600,00	10.000,00
300	37,00	11.100,00	6.666,67
200	34,20	6.840,00	10.000,00
200	33,20	6.640,00	10.000,00
600	33,00	19.800,00	3.333,33
200	32,60	6.520,00	10.000,00
300	32,00	9.600,00	6.666,67
880	30,00	26.400,00	2.272,73
600	26,60	15.960,00	3.333,33
400	26,00	10.400,00	5.000,00
600	25,00	15.000,00	3.333,33
400	23,00	9.200,00	5.000,00
600	22,40	13.440,00	3.333,33
600	21,20	12.720,00	3.333,33
400	20,00	8.000,00	5.000,00
420	15,00	6.300,00	4.761,90
782	10,00	7.820,00	2.557,54
1600	6,00	9.600,00	1.250,00
2400	4,00	9.600,00	833,33
3000	3,00	9.000,00	666,67

4000	2,00	8.000,00	500,00
6000	1,00	6.000,00	333,33
6000	0,60	3.600,00	333,33
8000	0,40	3.200,00	250,00
24808	0,20	4.961,60	80,62
TOTAL 64.054		TOTAL 280.000	TOTAL 31,22

Plan des lots par bloc édité de 2.000.000 de sous-billets virtuels (symboles gagnants) à 0,50€

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS (en euros)	MONTANT TOTAL DES LOTS (en euros)	1 CHANCE DE GAIN SUR
1	10.000,00	10.000,00	2.000.000,00
2	500,00	1.000,00	1.000.000,00
18	250,00	4.500,00	111.111,11
4	205,00	820,00	500.000,00
8	185,00	1.480,00	250.000,00
4	175,00	700,00	500.000,00
8	167,50	1.340,00	250.000,00
8	158,00	1.264,00	250.000,00
4	157,50	630,00	500.000,00
4	150,50	602,00	500.000,00
33	150,00	4.950,00	60.606,06
20	133,00	2.660,00	100.000,00
40	130,00	5.200,00	50.000,00
60	127,50	7.650,00	33.333,33
20	125,50	2.510,00	100.000,00
30	125,00	3.750,00	66.666,67
20	122,50	2.450,00	100.000,00
60	117,50	7.050,00	33.333,33
40	110,00	4.400,00	50.000,00
20	108,00	2.160,00	100.000,00
40	107,50	4.300,00	50.000,00
20	106,50	2.130,00	100.000,00
40	105,00	4.200,00	50.000,00
60	100,00	6.000,00	33.333,33
200	95,00	19.000,00	10.000,00
300	92,50	27.750,00	6.666,67
200	85,50	17.100,00	10.000,00
200	83,00	16.600,00	10.000,00
600	82,50	49.500,00	3.333,33
200	81,50	16.300,00	10.000,00
300	80,00	24.000,00	6.666,67
880	75,00	66.000,00	2.272,73
600	66,50	39.900,00	3.333,33
400	65,00	26.000,00	5.000,00
600	62,50	37.500,00	3.333,33
400	57,50	23.000,00	5.000,00
600	56,00	33.600,00	3.333,33
600	53,00	31.800,00	3.333,33
400	50,00	20.000,00	5.000,00
420	37,50	15.750,00	4.761,90
782	25,00	19.550,00	2.557,54
1600	15,00	24.000,00	1.250,00
2400	10,00	24.000,00	833,33
3000	7,50	22.500,00	666,67
4000	5,00	20.000,00	500,00
6000	2,50	15.000,00	333,33
6000	1,50	9.000,00	333,33
8000	1,00	8.000,00	250,00
24808	0,50	12.404,00	80,62
TOTAL 64.054		TOTAL 700.000	TOTAL 31,22

Pour des blocs additionnels : voir l'art. 10 de l'A.R. du 10.07.2012 fixant les modalités générales de la participation aux loteries publiques instantanées organisées par la Loterie Nationale au moyen des outils de la société de l'information. Le pourcentage visé à l'article 10, alinéa 1^{er}, 3^e est fixé à 25% (décision du comité de direction de la Loterie Nationale du 14.03.2012).

Mécanique de jeu

Pour commencer, le joueur choisit le nombre de symboles gagnants qui apparaîtront dans la zone de jeu « Symboles gagnants ». Dans ce jeu, le joueur ne peut choisir qu'entre un groupe de 5, 10 ou 15 symboles gagnants. Le joueur détermine aussi une mise par symbole gagnant : 0,05 €, 0,10 €, 0,20 € ou 0,50 €. À chaque mise correspond un plan des lots différent (tel qu'indiqué ci-dessus). Il peut ensuite acheter le jeu. La mise totale correspond à la mise choisie multipliée par le nombre de symboles gagnants choisis. La mise ne peut être changée en cours de jeu. Les règles du jeu sont les mêmes pour chaque mise, proportionnellement au nombre de symboles gagnants choisis.

Le billet virtuel comprend un jeu principal et deux jeux Extra cachés, qui peuvent apparaître dans un cas spécifique.

Le jeu principal se compose d'une zone de jeu « Vos symboles », qui comporte 5 symboles à découvrir, et d'une zone de jeu « Symboles gagnants », qui comporte 5, 10 ou 15 symboles à découvrir (suivant le choix effectué par le joueur avant l'achat du jeu).

Si une fois les zones de jeu « Vos symboles » et « Symboles gagnants » découvertes, l'un de « Vos symboles » correspond à l'un des « Symboles gagnants », le montant de lot mentionné sous le symbole gagnant concerné est attribué. Cette correspondance est appelée une « paire gagnante ». Un même symbole peut apparaître plusieurs fois dans la zone de jeu « Symboles gagnants ».

Une fois la zone de jeu « Symboles gagnants » découverte, une pièce d'or ou une pièce d'argent peuvent apparaître respectivement en haut à gauche ou en haut à droite d'un symbole gagnant. Si trois pièces d'or ou trois pièces d'argent sont apparues, le joueur accède respectivement au jeu Extra « Dragon » ou « Flèches ».

Dans le jeu Extra « Dragon », le joueur doit choisir l'une des quatre pistes. Le dragon survole ensuite la piste choisie et collecte sur son passage des pièces, qui mentionnent chacune un montant de lot. Le jeu Extra se termine une fois la ligne d'arrivée franchie. La somme des montants collectés par le dragon est alors attribuée.

Dans le jeu Extra « Flèches », deux cibles apparaissent, l'une pour le joueur (cible « Vous »), et l'autre pour le jeu (cible « Jeu »). Le joueur doit activer le bouton « Lancer » pour lancer les deux flèches. Si la flèche du joueur lancée dans la cible « Vous » est plus proche du centre que la flèche du jeu lancée dans la cible « Jeu », le montant de lot indiqué dans la case « gain » est attribué. Si la flèche du jeu lancée dans la cible « Jeu » est plus proche du centre que la flèche du joueur lancée dans la cible « Vous », le joueur perd. Après trois parties remportées par le jeu, la somme des montants de lots gagnés est attribuée et le jeu Extra se termine.

Chacun des symboles du jeu principal peut être constitué de différents éléments graphiques, figuratifs, photographiques ou autres, qui forment ensemble un tout indivisible et ne peuvent isolément être considérés comme des symboles de jeu.

Il est possible que plusieurs montants de lots soient attribués, auquel cas ces montants de lots sont cumulés.

Une paire gagnante dans le jeu principal ou un montant de lot attribué dans un jeu Extra donne droit à un seul lot tel que prévu au plan des lots.

Si aucune « paire gagnante » n'a été découverte dans le jeu principal, qu'aucun montant de lot n'a été collecté dans le jeu Extra « Dragon » et que, dans le jeu Extra « Flèches », la flèche du joueur lancée dans la cible « Vous » n'était pas plus proche du centre que la flèche du jeu lancée dans la cible « Jeu », le billet est toujours perdant.

Tous les gains communiqués dans le jeu ne sont que des indications et sont communiqués sous réserve de confirmation dans l'historique de jeu du compte joueur.

Prise de connaissance des règles du jeu

Avant de pouvoir participer, le joueur doit lire les règles du jeu et y adhérer/avoir adhéré. Il est demandé au joueur d'accepter les règles du jeu :

- s'il s'agit de sa première participation à ce jeu ;
- si les règles de ce jeu ont été modifiées après que le joueur y a participé.